



Guide ^{*} de l'éducation

ÉDITION 2011-2012





Élus référents :
Catherine Pinard,
conseillère municipale
élue à la petite
enfance
Philippe Cloteaux,
adjoint au maire élu
aux affaires scolaires
et périscolaires
Nessrine Menhaouara,
adjointe au maire élu
au projet éducatif
Corinne Cappelli,
conseillère municipale
élue aux centres de
loisirs et vacances
Tél. : 01 34 26 50 00

ÉDITO

Pour les élèves, les enseignants et les personnels municipaux, une nouvelle année scolaire commence. C'est un moment important, malheureusement marqué par de graves dégradations dans notre pays.

L'état des lieux, nous le connaissons : professeurs non remplacés et recours à des emplois précaires recrutés notamment à Pôle-Emploi, classes surchargées, réformes précipitées et sans concertation, disparition progressive des dispositifs d'aide et de soutien aux établissements en difficulté, abandon de la carte scolaire, démantèlement de la formation initiale des enseignants et disparition de la formation continue...

Toutes les décisions prises ne font que creuser encore plus les inégalités sociales et scolaires. Un véritable service public de l'enseignement devrait avoir pour missions d'accompagner, d'aider les élèves en difficulté, de participer à la réussite de tous.

Nous comprenons et partageons l'inquiétude, voire la colère des parents, des enseignants et des personnels. Ils demandent tout simplement de pouvoir étudier, travailler dans de bonnes conditions pour l'avenir des enfants.

Pour la municipalité, **la réussite éducative des jeunes bezonnais est toujours un nouveau défi à relever. Il ne peut souffrir d'aucune pause et demande chaque année plus d'attention encore envers les enfants les**



plus en difficulté. C'est le sens de notre engagement dans le projet de réussite éducative. Nous voulons souligner sur ce point la mobilisation des services municipaux dont nous tenons ici à saluer la qualité du travail.

Par ailleurs, **nous entreprenons un vaste programme de rénovation de nos équipements.** Avec la caisse des écoles, **nous finançons nombre de projets d'actions éducatives** favorisant l'accompagnement scolaire, notamment dans le cadre de notre contrat éducatif local.

Notre cuisine centrale qui assure la restauration scolaire, dont les tarifs modestes sont établis en fonction des ressources des familles, permet aux enfants de prendre un repas équilibré composé d'aliments de qualité.

Parce que nous portons ENSEMBLE le souci du futur et que nous nous inquiétons pour l'avenir de nos enfants, c'est ENSEMBLE que nous sommes invités à prendre toutes les initiatives possibles, pour redonner aux éducateurs les moyens de remplir leurs missions et la possibilité de travailler à la construction d'un monde plus juste, plus pacifique et solidaire.

En cette rentrée, **nous serons aux côtés de toutes celles et de tous ceux qui agissent pour une école de qualité et la défense des services publics.**

Nous souhaitons à chaque famille, chaque enfant de Bezons, une belle rentrée et beaucoup de réussites.

Dominique Lesparre, Maire de Bezons,
conseiller général,
et l'équipe municipale.



SOMMAIRE

Accueil des moins de 3 ans P. 6

I. L'INSCRIPTION P. 7

- a. Les conditions d'inscription P. 7
- b. La confirmation de l'inscription P. 7
- c. L'admission P. 8
- d. Les tarifs P. 9

II. LES MODES D'ACCUEIL MUNICIPAUX P. 10

- a. La crèche collective ou « accueil collectif régulier » P. 10
- b. La halte-garderie ou « accueil collectif régulier, occasionnel ou ponctuel » P. 10
- c. La crèche familiale P. 10
- d. Les conseils de crèches P. 11

III. LES AUTRES MODES D'ACCUEIL SUR LE TERRITOIRE P. 12

- a. La crèche associative P. 12
- b. La crèche d'entreprises P. 12
- c. Les assistantes maternelles indépendantes P. 12

IV. QUI S'OCCUPE DE MON ENFANT ? P. 14

- a. La directrice P. 14
- b. L'éducatrice de jeunes enfants P. 14
- c. L'auxiliaire de puériculture P. 15
- d. L'aide-éducatrice P. 15
- e. L'assistante maternelle P. 15
- f. Le médecin P. 15
- g. Le psychologue P. 16

V. AIDES ET SOUTIENS AUX FAMILLES P. 17

- a. Le centre de protection maternel et infantile (PMI) P. 17
- b. Le centre municipal de santé (CMS) P. 17
- c. Le centre communal d'action sociale (CCAS) P. 18
- d. Le service social départemental (SSD) P. 18
- e. La caisse d'allocations familiales (CAF) P. 19
- f. Le conseil général P. 20
- g. La maison départementale des personnes handicapées (MDPH) P. 20

VI. CARTE DES CRÈCHES ET DES STRUCTURES MUNICIPALES P. 21

La scolarité de 3 à 11 ans P. 22

I. LE TEMPS SCOLAIRE P. 23

- a. L'inscription P. 23
- b. Les écoles maternelles P. 24
- c. Les écoles élémentaires P. 25
- d. La carte des écoles sur Bezons P. 26
- e. Le conseil d'école P. 27
 - Ses missions
 - Ses membres
 - Les associations de parents d'élèves
- f. Le collectif éducation P. 29

II. LE TEMPS PÉRISCOLAIRE P. 30

- a. Le cas particulier de la caisse des écoles P. 30
 - Son rôle
 - Qui gère la caisse des écoles ?
 - Ses missions
 - L'aide aux projets éducatifs
 - Le budget
 - Pourquoi adhérer ?
 - Bulletin d'adhésion
- b. L'accueil du matin P. 36
- c. Le temps du midi P. 36
 - La restauration scolaire
 - L'encadrement des enfants sur le temps du midi
- d. Les études surveillées P. 37
- e. Les dispositifs municipaux supplémentaires pour le soutien à la scolarité P. 38
 - Le projet de réussite éducative de Bezons (PRE)
 - Les coups de pouce clé
 - Les ateliers d'accompagnement à la scolarité
- f. Les centres de loisirs P. 40
 - Inscriptions en centres de loisirs maternels
 - Les centres de loisirs maternels
 - Inscriptions en centre de loisirs

- primaire
 - Le centre de loisirs primaire
 - Carte des différents centres sur Bezons

Les activités culturelles et sportives dans la ville P. 44

I. LE SPORT P. 45

- a. Les activités municipales P. 45
- b. Le centre d'initiation sportive (CIS) P. 45

II. LA CULTURE P. 46

- a. La médiathèque Maupassant P. 46
- b. Le théâtre Paul-Eluard (TPE) P. 46
- c. L'école de musique et de danse François-Doerflinger (EMD) P. 46
- d. Les arts plastiques P. 47

III. LES GRANDES ANIMATIONS P. 47

IV. LES ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES P. 47



Directeur de la publication : Dominique Lesparre - Directrice de la communication : Cendrine Avisseau - Rédaction : direction de la communication - services municipaux - Photos : Gilles Larvor - direction de la communication - photo-libre.fr - Conception et réalisation : Agence Ipanema - Impression : Imprimerie Grenier - 6000 exemplaires - Août 2011



Accueil des moins de 3 ans



→ 342
enfants accueillis
en 2010



I. L'inscription

Les demandes de place en crèche et les inscriptions à la halte-garderie se font au service petite enfance. Pour inscrire son enfant, il faut habiter Bezons et que les deux parents aient une activité (études, formations longue durée, missions d'intérim régulières, travail...).

A. LES CONDITIONS D'INSCRIPTION

Dès le début du 4^e mois de grossesse, les parents peuvent faire une demande provisoire (téléchargeable sur le site de la ville) qui devra être validée par l'envoi du formulaire de naissance avec l'acte intégral dans les 4 semaines suivant la naissance de l'enfant. Ensuite, les parents doivent prendre rendez-vous pour établir le dossier définitif à réception du courrier émanant du service petite enfance. Si l'enfant est déjà né, les parents doivent prendre un rendez-vous auprès **du secrétariat de la petite enfance.** →

B. LA CONFIRMATION DE L'INSCRIPTION

Pour établir le dossier définitif, vous devez vous munir de :

- la copie intégrale de l'acte de naissance
- un justificatif de domicile (contrat de location ou acte de propriété, facture EDF ou GDF...) du mois en cours
- la fiche d'inscription du service petite enfance dûment complétée
- un justificatif d'activité (emploi, formation, inscription universitaire, scolaire...), précisant la durée, jours et heures d'activités
- la notification des prestations versées par la C.A.F.
- le numéro d'allocataire
- le formulaire CAF-pro dûment rempli.

■ SERVICE
PETITE ENFANCE
26, rue de
l'agriculture
Tél. : 01 39 47 96 45
sur répondeur le
lundi et jeudi matin.
Fax : 01 39 47 92 64
e-mail : courrier@
mairie-bezons.fr
www.ville-bezons.fr

HORAIRES
D'OUVERTURE
AU PUBLIC
lundi :
13 h 30 – 18 heures
mardi et mercredi :
8 h 30 – 12 heures
et 13 h 30 – 18 heures
jeudi :
13 h 30 – 19 heures
vendredi :
8 h 30 – 12 heures
et 13 h 30 – 17 heures.



C. L'ADMISSION

■ IMPORTANT

Le dossier d'inscription n'est valable qu'un an. La famille doit donc procéder avant le 1^{er} septembre de chaque année à son renouvellement, si elle souhaite rester sur la liste d'attente. La mise à jour des données s'effectue au cours du mois de février, par la famille, grâce au formulaire de maintien. Sans suite, le dossier est définitivement annulé, une nouvelle demande devra être instruite.

Il est impératif que le dossier soit complet pour pouvoir être présenté en commission d'accueil.

Pour une place en crèche (collective ou familiale) les conditions sont en fonction des places disponibles et :

- l'âge de l'enfant,
- les parents ou la personne responsable de l'enfant travaillent ou suivent une formation (scolarité ou formation professionnelle),

Pour une place en halte-garderie :

- l'âge de l'enfant,
- l'un ou les deux parents ne travaillent pas ou se trouvent à temps partiel (moins de 4 jours par semaine)

Après notification de la décision de la commission d'accueil, les parents ont huit jours pour confirmer l'entrée de leur enfant et compléter leur dossier en fournissant les documents suivants (originaux et photocopies) à la directrice de la structure :

- le livret de famille ou pièces d'identité des parents
- la dernière feuille d'imposition sur le revenu pour chacun des parents
- les 3 derniers bulletins de salaires de Monsieur et de Madame (le cas échéant)
- justificatifs des congés

payés ■ l'attestation de l'employeur de chacun des parents précisant la nature du contrat, sa durée ou l'attestation de stage, de formation mentionnant sa durée, les jours et heures d'activités ■ la photocopie de la carte de sécurité sociale à laquelle l'enfant est rattaché ■ la copie du numéro d'allocations familiales ainsi que des prestations versées.

Pour les parents séparés : ■ attestation sur l'honneur de la séparation ou du jugement ■ un justificatif de domicile au nom du deuxième parent.

Pour les parents divorcés : ■ attestation du jugement de divorce avec notification de garde d'enfants et de pension alimentaire.

Pour les familles monoparentales : ■ adresse des deux parents si l'enfant porte le nom du père (responsabilité conjointe) ■ l'attestation d'assurance responsabilité civile ■ carnet de santé ■ certificat médical d'aptitude à la vie en collectivité en cas d'absence de médecin dans la structure ■ un justificatif de domicile du mois courant pour les deux parents ■ des autorisations diverses dûment remplies datées et signées.

Tout changement de situation, notamment adresse et coordonnées téléphoniques, devra être signalé sans délai à la directrice de la structure qui en informera le secrétariat général de la petite enfance.

D. LES TARIFS

Le repas et le goûter sont inclus. C'est un tarif horaire qui est calculé en fonction du nombre d'enfants et de l'avis d'imposition de l'année précédente de la famille. Des tarifs plus bas sont appliqués lorsque l'enfant est porteur de handicap ou lorsque deux enfants d'une même famille sont accueillis simultanément comme des jumeaux.

Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser au service petite enfance.

- L'ACCUEIL DE L'ENFANT PORTEUR DE HANDICAP OU PRÉSENTANT DES ALLERGIES.

L'accueil d'un enfant handicapé se fait, après avis du médecin référent des crèches (ou du médecin du centre de santé de Bezons) et sur validation de la commission d'accueil. L'entrée est étudiée selon la capacité de la structure et des places disponibles. L'accueil d'un enfant ayant des allergies (alimentaire ou autre) fera l'objet d'un P. A. I. (Projet d'accueil individualisé) lui permettant ainsi d'être accueilli dans de bonnes conditions.

II. Les modes d'accueils municipaux

A. LA CRÈCHE COLLECTIVE OU « ACCUEIL COLLECTIF RÉGULIER »

Elle propose un accueil de type régulier, c'est-à-dire un accueil dont le rythme est prévu et organisé avec les parents sur plusieurs semaines.

← **La crèche collective municipale Pinocchio** a une capacité d'accueil de 60 enfants répartis sur 4 sections de 15 enfants par tranche d'âge (bébé, petit, moyen, grand). Elle fonctionne du lundi au jeudi de 7 heures à 19 heures et le vendredi de 7 heures à 18 heures.

B. LA HALTE-GARDERIE OU « ACCUEIL COLLECTIF RÉGULIER, OCCASIONNEL OU PONCTUEL »

L'accueil collectif s'adresse à des enfants de 12 mois à 3 ans maximum. Il est de courte durée. Une journée ou deux demi-journées. Il est souple et permet de répondre à des besoins ponctuels d'accueil (suivis médicaux, formation cours linguistique, code de la route etc.). Il permet également aux parents et aux enfants de se séparer progressivement et favorise l'éveil de l'enfant et sa socialisation.

← **La halte-garderie municipale La galipette** a une capacité d'accueil actuelle de 13 enfants en simultané. Elle fonctionne le lundi de 8 heures à 16 heures et le jeudi de 8 heures à 17 heures en journée continue, le mardi, mercredi et vendredi en demi-journée soit de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures. Le repas est fourni par la famille.

C. LA CRÈCHE FAMILIALE

Ce mode de garde conjugue accueil individualisé (au domicile de l'assistante maternelle agréée) et collectif (dans la crèche relevant de son secteur géographique). Les as-

sistantes maternelles sont employées par la ville. Elles accueillent les enfants (1 à 3 maximum) à leur propre domicile et les accompagnent une à plusieurs fois par semaine dans les locaux adaptés de la crèche, pour participer à des activités animées par l'équipe éducative. L'enfant passe beaucoup de temps avec l'assistante maternelle et, au fur et à mesure qu'il grandit, participe aux activités proposées par la crèche: éveil musical, expression corporelle, heure du conte à la médiathèque... Les jeux, jouets et matériels de puériculture sont fournis et adaptés à chaque enfant.

Par ailleurs, les puéricultrices et les éducatrices de jeunes enfants de la crèche familiale interviennent au domicile des assistantes maternelles pour assurer le suivi de l'accueil de l'enfant.

Les assistantes maternelles accueillent les familles du lundi au jeudi de 7 heures à 19 heures et le vendredi de 7 heures à 18 heures. →

D. LES CONSEILS DE CRÈCHES

Le Conseil de crèche est réuni à l'initiative de la directrice. Des élections sont organisées pour désigner les représentants des parents et du personnel tous les ans lors du dernier trimestre de l'année.

Ses missions

Il favorise la participation à la vie quotidienne de la crèche et facilite les échanges entre les parents, l'équipe éducative, la direction du service de la petite enfance et la municipalité. Il se réunit deux ou trois fois par an. Il émet des avis sur les sujets relatifs à la vie de la crèche et sur lesquels il est consulté.

Ses membres

Le conseil de crèches réunit 4 représentants élus par les parents, 4 par le personnel et 4 membres du conseil municipal. La directrice de la structure préside l'assemblée, son adjointe et la responsable du service municipal de la petite enfance sont également présentes.



■ LA
STRUCTURE
D'ACCUEIL
FAMILIALE
DE L'OMBRELLE
21, place des
Impressionnistes
95 870 Bezons
Tél. : 01 30 76 72 37

■ LA
STRUCTURE
D'ACCUEIL
FAMILIALE DU
COLOMBIER
126 bis, rue Jean-
Jaurès - 3^e étage
95 870 Bezons
Tél. : 01 30 76 05 55

■ LA
STRUCTURE
D'ACCUEIL
FAMILIALE
DES SYCOMORES
14, rue de la Berthie
95 870 Bezons
Tél. : 01 39 81 53 90

■ LA CRÈCHE ASSOCIATIVE CAMEL I.E.P.C. (INSTITUT D'ÉDUCATION DES PRATIQUES CITOYENNES)
123, rue de l'Agriculture
95 870 Bezons

➔ En 2011, la ville gère **308** places en crèches et halte-garderie dont 10 nouvelles à l'Euclide.

■ LA CRÈCHE INTER-ENTREPRISE CAP ENFANTS EUCLIDE
Avenue du marais
95 100 Argenteuil
Ouverture du lundi au vendredi de 8 heures à 19 h 30.

III. Les autres modes d'accueil sur le territoire

A. LA CRÈCHE ASSOCIATIVE

← Amplitude horaire du lundi au vendredi : 7 h – 19 h.
Implantée au sein d'une maison totalement aménagée en conformité aux normes de la législation en vigueur, **cette structure** dispose d'une surface d'environ 350 m² et d'un espace en plein air. Cette structure est accessible à toutes les familles habitant la commune de Bezons et bénéficiaires du RSA. Elle dispose d'une capacité d'accueil de 25 places. Elle est agréée par le Conseil général du Val-d'Oise, applique la Prestation de Service Unique et le barème de la CNAF. Cette association bénéficie d'une subvention de la part de la municipalité permettant à la ville de proposer et de suivre les demandes d'accueil. La crèche associative Caramel permet aux familles bénéficiaires du RSA d'accéder et/ou de se maintenir dans une activité professionnelle et/ou une formation par un mode d'accueil réactif, modulable et évolutif en fonction de la situation socio-professionnelle de chaque famille.

B. LA CRÈCHE D'ENTREPRISES

La crèche inter-entreprises Cap Enfants Euclide assure un accueil collectif de 80 enfants âgés de 3 mois à 4 ans dont l'un des parents est employé par une entreprise ayant contractualisé avec la société Cap Enfants. ←
Toutefois la ville de Bezons a réservé 10 places pour ses administrés dont l'inscription a été enregistrée au préalable auprès du service petite enfance afin d'augmenter les solutions d'accueil. Les demandes d'inscription s'effectuent auprès du service petite enfance de la commune de Bezons dans la limite des places réservées par la ville.

C. LES ASSISTANTES MATERNELLES INDÉPENDANTES

Voir page 17.



IV. Qui s'occupe de mon enfant ?

Pour encadrer au mieux les enfants et veiller à leur bon développement, à leur socialisation et à leurs besoins quotidiens, les différentes structures d'accueil sont dirigées par des équipes qualifiées et diplômées. Voici une liste non exhaustive de plusieurs métiers du secteur.

A. LA DIRECTRICE

La directrice de la structure est chargée de l'organisation et de l'animation générale de la structure (gestion administrative et financière), de l'encadrement et de la répartition des tâches du personnel. Elle est garante de l'application du règlement de fonctionnement. Elle est associée aux décisions d'admission des enfants dans le cadre d'une commission d'accueil de la petite enfance qui a lieu une fois par mois.

Dans les établissements d'accueil familial, elle assiste le médecin lors des visites médicales. Elle peut être appelée à se rendre au domicile de l'assistante maternelle en cas de maladie d'un enfant afin d'évaluer son état et de mettre en place le protocole de soin. Elle participe à la formation individuelle et collective et à l'éducation sanitaire et sociale des agents de la structure.

B. L'ÉDUCATRICE DE JEUNES ENFANTS (E.J.E.)

Elle assure le suivi éducatif des enfants, veille au bon développement physique, psychologique et affectif de l'enfant. Elle est responsable de l'organisation et de l'animation des jardins d'enfants. Elle est adjointe à la directrice, la seconde dans l'exercice de ses différentes fonctions de gestion administrative et financière de l'équipement. En crèche collective, elle assure l'encadrement pédagogique d'une section. Elle apporte un soutien aux familles dans le rôle de parents.

C. L'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

Elle est référente d'un groupe d'enfants. Elle veille à leur bien-être de façon individualisée dans une prise en charge globale des besoins de chacun. Elle maintient autour des enfants un environnement stimulant. Elle est l'interlocutrice privilégiée des parents.

D. L'AIDE-ÉDUCATRICE

Elle assiste l'éducatrice dans ses tâches de la vie courante auprès des enfants.

E. L'ASSISTANTE MATERNELLE

Elle accueille de un à trois enfants, selon l'agrément du conseil général. Elle peut être amenée à accueillir un autre enfant en cas d'absence d'une collègue. En aucun cas, elle ne peut accueillir plus de trois enfants au même moment. Cette professionnelle contribue à assurer la sécurité, l'hygiène, l'épanouissement et le développement psychomoteur des enfants, en respectant leur personne. Aucune transaction financière ne doit donc exister entre elle et les parents.

F. LE MÉDECIN DES STRUCTURES DE LA PETITE ENFANCE

Il intervient dans les crèches pour les visites médicales sous forme de vacations réparties dans l'année. Il procède à l'examen médical de l'enfant en présence des parents lors de l'admission. Il veille à l'application des mesures préventives d'hygiène générale et des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie ou d'autres situations dangereuses pour la santé. Il assure le suivi préventif des enfants accueillis, veille à leur bon développement et à leur adaptation dans la structure en liaison avec le médecin de famille. Le médecin peut se rendre au domicile de l'assistante maternelle. Il définit des protocoles pour les situations d'urgence. Il assure notamment la formation des agents.

→ 118
personnes
travaillent au
service petite
enfance

→ 73
assistantes
maternelles
municipales

G. LE PSYCHOLOGUE DES STRUCTURES DE LA PETITE ENFANCE

Il intervient dans les structures sous forme de vacations réparties dans l'année. Son travail consiste à écouter, soutenir et accompagner les enfants, les parents et les équipes. Son rôle est de veiller au bon développement de l'enfant, à son bien-être lors d'observation de groupes ou lors de visites à domicile. Il organise des échanges, des réunions de réflexion avec les équipes et il propose des entretiens avec les parents. Il a également un rôle de formation auprès du personnel afin d'améliorer leurs connaissances en matière de psychologie de l'enfant.



V. Aides et soutien aux familles

A. LE CENTRE DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)

Ce service s'adresse aux futures mères et aux enfants de 0 à 6 ans dans un but de prévention, d'éducation et de soutien. Les consultations et les vaccinations y sont gratuites et sont assurées par des pédiatres.

Le centre bénéficie d'une liste d'assistantes maternelles libérales agréées par le Conseil général du Val-d'Oise. Les particuliers employeurs doivent établir un contrat de travail et verser une rémunération à l'assistante maternelle par enfant. Elles sont actuellement 140 sur la ville. ↓

■ CENTRE DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

4, rue du Docteur-Rouquès
95 870 Bezons
Tél. : 01 30 76 83 30

B. LE CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ (CMS)

Le centre municipal de santé met à disposition des usagers des consultations médicales générales et spécialisées comme des consultations de gynécologie. ↓

■ CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ MAURICE-ET-LILIANE-BOURSTYN

2, rue du Docteur-Rouquès
95 870 Bezons
Tél. : 01 30 76 97 13
Horaires : du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures, le samedi de 8 heures à 13 heures.

■ NUMÉROS D'URGENCE :

Pompiers : 18

Samu : 15

Police : 17

Allô enfance maltraitée : 119

Anti-poisons :
01 40 05 48 48

SOS médecins :
01 47 07 77 77

SOS pédiatrie :
01 40 03 22 73

Réseau bronchiolite :
0820 820 603

C. LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Une assistante sociale ou une conseillère en économie sociale et familiale reçoit sans rendez-vous les mardis et jeudis à partir de 13 h 30. Le CCAS est chargé du RSA pour les personnes seules ou en couple mais sans enfant, propose une aide sur les impayés et sur les formations adultes. ↓

■ **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Mairie - 2, rue de la mairie - 95 870 Bezons

Tél. : 01 34 26 50 10

Horaires: du lundi au mercredi de 8 h 30 à 12 heures
et de 13 h 30 à 18 heures, le jeudi jusqu'à 19 h 30,
le vendredi jusqu'à 17 heures.

D. LE SERVICE SOCIAL DÉPARTEMENTAL (SSD)

Il reçoit les Bezonnais ou les personnes hébergées à Bezons pour un accompagnement et un suivi des familles. Il s'occupe également du RSA pour les familles avec enfants. ↓

■ **SERVICE SOCIAL DÉPARTEMENTAL**

4, rue Parmentier - 95870 Bezons

Tél. : 01 30 76 25 14

**E. LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)**

La CAF → ↓ prend les cotisations sociales sous conditions pour l'emploi d'une assistante maternelle libérale. Des assistantes sociales CAF tiennent des permanences dans les trois centres sociaux de la ville sur rendez-vous au 01 34 26 46 11 ou 12. **Chaque centre dispose d'un accueil parents-enfants**, espace d'échange et de partage entre parents et enfants encadrés par des professionnels.

■ **CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES**

Parvis de la Préfecture

2, place de la Pergola - 95 018 Cergy-Pontoise CEDEX

Centre d'appel national: 0820 25 95 10

Site: www.caf.fr - www.mon-enfant.fr

■ **CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES**

Pour le quartier des Bords-de-Seine:
Centre social du Colombier
126 bis, rue Jean-Jaurès
- 1^{er} étage
95 870 Bezons
Tél. : 01 39 47 13 30

Pour le quartier de l'Agriculture:
Centre social Robert-Doisneau
Cité des Brigadières
24, rue Mozart
95 870 Bezons
Tél. : 01 30 76 61 16

Pour le quartier Chênes - Val:
Centre social La Berthie
27 bis, rue de La Berthie
95 870 Bezons
Tél. : 01 30 25 55 53

■ **CONSEIL GÉNÉRAL DU VAL-D'OISE**
 Guide VObébé
 Tél. : 0800 01 95 95
 Site internet :
 www.valdoise.fr

F. LE CONSEIL GÉNÉRAL

← **Le conseil général** donne une aide financière trimestrielle selon les ressources du couple.
 Le conseil général met à disposition un numéro gratuit pour soutenir les jeunes mères :
Allô allaitement appel gratuit de 18 heures à 22 heures au 0 800 800 315.

G. LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)

Si vous avez un enfant handicapé, **la MDPH** vous renseigne sur toutes les démarches et aides auxquelles vous pouvez prétendre. ↓

■ **MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU VAL-D'OISE**
 2, avenue du Parc - bâtiment H
 95 032 Cergy-Pontoise CEDEX
 n° vert : 0 800 300 701
 Courriel : maisonduhandicap@valdoise.fr
 Horaires d'ouverture : de 9 heures à 12 heures et de 13h30 à 17 heures, fermée le jeudi matin



VI. Carte des crèches et des structures municipales



La scolarité de 3 à 11 ans



I. Le temps scolaire

A. L'INSCRIPTION

Les inscriptions en écoles maternelles et élémentaires dépendent de la ville. La scolarisation de l'enfant est obligatoire en élémentaire (à partir du CP) mais pas en maternelle. L'inscription administrative en maternelle ne peut se faire qu'à partir des 2 ans révolus de l'enfant. Les enfants âgés de moins de 3 ans sont scolarisés en fonction des places disponibles. Pour inscrire votre enfant, vous devrez prendre rendez-vous à la DEE et fournir les pièces suivantes : →

- le livret de famille
- un justificatif de domicile (quittance de loyer, facture EDF-GDF ou contrat de location)
- un numéro de dossier d'allocation familiale (CAF)
- le carnet de santé de l'enfant ou le certificat de vaccinations obligatoires (DT Polio obligatoire, BCG recommandé)
- un bulletin de salaire avec le numéro de téléphone de l'employeur pour chacun des parents.

■ DIRECTION ENFANCE-ÉCOLE (DEE)

44, rue Francis-de-
Pressensé

95 870 Bezons

Tél. : 01 39 61 86 24

Mail :

dee@mairie-bezons.fr



■ L'ASSURANCE SCOLAIRE

L'assurance scolaire n'est pas exigée pour les activités obligatoires, mais elle est vivement recommandée. Elle est en revanche exigée pour les activités facultatives (visites, voyages, sorties, etc.).

■ **LES ATSEM**
Les ATSEM ou Agent territorial spécialisé des écoles maternelles sont des agents municipaux chargés de l'assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants. Les ATSEM s'occupent également de la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants. Ils sont donc sous l'autorité de la collectivité. À Bezons, pour aider un maximum les enseignants en maternelle, la ville a attribué une ATSEM par classe. Il y en a en tout 56.

B. LES ÉCOLES MATERNELLES

- **ÉCOLE MATERNELLE GABRIEL-PÉRI**
6, rue Camélinat - 95 870 Bezons
Tél. : 01 39 82 04 84
- **ÉCOLE MATERNELLE JACQUES-PRÉVERT**
26, rue de l'Agriculture - 95 870 Bezons
Tél. : 01 30 76 29 50
- **ÉCOLE MATERNELLE LÉON-FEIX**
27, rue de la Paix - 95 870 Bezons
Tél. : 01 39 47 09 19
- **ÉCOLE MATERNELLE PAUL-LANGEVIN**
61, rue de Sartrouville - 95 870 Bezons
Tél. : 01 39 82 24 02
- **ÉCOLE MATERNELLE KARL-MARX**
6, rue Jean-Allemane - 95 870 Bezons
Tél. : 01 39 47 07 39
- **ÉCOLE MATERNELLE LOUISE-MICHEL**
13, rue Nicolas-Louet - 95 870 Bezons
Tél. : 01 39 47 09 92
- **ÉCOLE MATERNELLE MARIE-CLAUDE-ET-PAUL-VAILLANT-COUTURIER**
2, rue des Marronniers - 95 870 Bezons
Tél. : 01 39 82 08 44
- **ÉCOLE MATERNELLE MARCEL-CACHIN**
11, rue Claude-Bernard - 95 870 Bezons
Tél. : 01 39 47 08 86
- **ÉCOLE MATERNELLE VICTOR-HUGO**
33 bis, rue des Barentins - 95 870 Bezons
Tél. : 01 39 47 02 60

C. LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

- **ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PAUL-LANGEVIN**
22, rue Mirabeau - 95 870 Bezons
Tél. : 01 39 82 19 77
- **ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE KARL-MARX**
3-5, rue de l'Alouette - 95 870 Bezons
Tél. : 01 39 47 07 16
- **ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LOUISE-MICHEL 1**
1, rue Nicolas-Louet - 95 870 Bezons
Tél. : 01 34 10 72 73
- **ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LOUISE-MICHEL 2**
2, rue Alexandre-Blanc - 95 870 Bezons
Tél. : 01 30 76 97 21
- **ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MARIE-CLAUDE-ET-PAUL-VAILLANT-COUTURIER**
6, rue des Marronniers - 95 870 Bezons
Tél. : 01 39 82 05 42
- **ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MARCEL-CACHIN**
19, rue Claude-Bernard - 95 870 Bezons
Tél. : 01 39 47 08 79
- **ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE VICTOR-HUGO 1**
37, rue des Barentins - 95 870 Bezons
Tél. : 01 39 47 00 06
- **ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE VICTOR-HUGO 2**
37, rue des Barentins - 95 870 Bezons
Tél. : 01 39 47 01 78

⇒ **3544**
enfants inscrits en
2011 en maternelle et
élémentaire



■ INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE CIRCONSCRIPTION BEZONS-CORMEILLES

Groupe scolaire
Karl-Marx
BP 7054
5-7, rue de l'Alouette
95 875 Bezons CEDEX
Tél. : 0139615728
Fax : 0139610379

■ INSPECTION ACADÉMIQUE DU VAL-D'OISE

14, chaussée Jules-César
95 525 Cergy-Pontoise CEDEX
Tél. : 0130755757

D. CARTE DES ÉCOLES SUR BEZONS

À Bezons, les écoles sont sectorisées. L'inscription des enfants se fait donc d'office dans l'école correspondant au secteur.

■ L'inspection académique ←

Les écoles sont regroupées dans le cadre d'une circonscription gérée par un inspecteur de l'Éducation nationale.

Les circonscriptions sont regroupées sous la responsabilité de l'inspection académique départementale.



E. LES CONSEILS D'ÉCOLE

■ Ses missions

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège jusqu'au renouvellement de ses membres. Il se réunit deux ou trois fois dans l'année. Il donne un avis sur les questions touchant l'école : la composition pédagogique des classes, les dates des festivités, le bilan de la coopérative de fonctionnement, les projets pédagogiques (sorties, théâtre en famille, classes transplantées).

■ Ses membres

Le conseil d'école, présidé par le directeur d'école, est composé : du conseil des maîtres (le directeur de l'école et l'ensemble des maîtres affectés à l'école), d'un représentant de la municipalité, des représentants élus des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école. Le personnel communal peut y assister.

■ Les associations de parents d'élèves

Les associations ont pour rôle de défendre les intérêts moraux et matériels des parents d'élèves, d'informer les familles sur la vie scolaire de leur enfant et de représenter les parents d'élèves en participant aux conseils d'écoles. Les élections des représentants des parents d'élèves ont lieu au mois d'octobre. Toutes les associations ne sont pas obligatoirement représentées dans toutes les écoles de la commune.



1 FCPE BEZONS
165, rue Maurice-
Berteaux
95 870 Bezons
Tél. : 06 19 36 55 99
Mail :
maliceribeiro@free.fr

2 PEEP
24, rue Marie-
Garreau
95 870 Bezons
Tél. : 06 80 65 01 27
Mail :
peepbezons@yahoo.fr
Site :
www.peep.asso.fr/5238

3 UNAPE
Mme Saelen
66, rue de la Rivière
95 870 Bezons
Tél. : 06 75 76 04 72
Mail : aapebezons@
gmail.com
Site : http://aape-
bezons.blog.fr

■ Les associations de parents d'élèves à Bezons :

← 1 Coordination FCPE Bezons

La FCPE est la première fédération de parents d'élèves, notamment à Bezons. Elle participe à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants et représenter les parents. La FCPE est une force de propositions et d'actions.

La FCPE nationale compte aujourd'hui :

- 300 000 adhérents,
- 65 000 parents d'élèves élus aux conseils d'école et aux conseils d'administration,
- 10 000 conseils locaux
- 100 associations départementales.

Fondée en 1947, la Fédération des conseils de parents d'élèves est reconnue d'utilité publique dès 1951 et agréée mouvement d'éducation populaire en 1982. Les principes de son action sont la défense de l'école publique, laïque et gratuite, la qualité de l'enseignement et la réussite de tous les élèves, et le partenariat. Les parents, co-éducateurs, sont membres à part entière de l'équipe éducative des établissements scolaires.

La FCPE vous assure une aide tout au long de l'année.

Présidente : Alice Ribeiro

← 2 Parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP)

Nous sommes des parents bénévoles défenseurs d'une scolarisation dans les meilleures conditions. Nous revendiquons notre place de « premiers responsables » de l'éducation de nos enfants et notre détermination à assumer nos devoirs. Nous entendons défendre nos droits, vous informer, rétablir le lien avec l'école. Notre engagement est un des facteurs clé de réussite scolaire ! Partagez vos avis, vos doutes, vos questions.

Présidente : Sandrine Debain

← 3 Association autonome de parents d'élèves (UNAPE de Bezons)

L'objectif de l'association est de regrouper les parents d'élèves ayant la volonté de rester indépendants et autonomes politiquement, syndicalement et religieusement. Pour nos enfants.



F. LE COLLECTIF EDUCATION

Ce collectif a pour objectif de réunir toutes celles et ceux qui, dans notre ville, veulent voir le service public d'éducation répondre au mieux aux objectifs de réussite de tous les jeunes Bezonnais. Parents d'élèves, enseignants, professionnels de l'éducation, amis de l'école publique se rencontrent avec les élus pour en mesurer tous les enjeux.

Les objectifs du collectif sont :

- organiser des débats et des conférences sur les questions éducatives ;
- construire ensemble des mobilisations pour refuser les dégradations du service public et exiger les moyens dont notre école a besoin.

Le collectif est l'occasion de se pencher sur de grandes problématiques éducatives :

- les rythmes scolaires ;
- la lutte contre l'échec scolaire ;
- l'accueil des enfants handicapés ;
- l'enseignement des langues vivantes.

Contacts :

Christian Ourmières, 1^{er} adjoint au maire

Philippe Cloteaux, adjoint au maire délégué aux affaires scolaires et périscolaires

Secrétariat des élus : 01 34 26 50 00.



Rénovation des écoles :

→ 673 572 €
en 2009

→ 643 000 €
en 2010

→ 884 000 €
prévus en 2011

II. Le temps périscolaire

A. LE CAS PARTICULIER DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Toutes les activités périscolaires en primaire concernent la commune. Excepté ce qui est géré par la caisse des écoles. C'est un établissement public annexe à la ville qui a été créé dans le cadre de l'article 15 de la loi du 10 avril 1867 et de l'article 17 de la loi du 28 mars 1882.

■ Le rôle de la Caisse des écoles

La Caisse des écoles a été créée à Bezons pour faciliter le fonctionnement au quotidien des écoles maternelles et élémentaires, mais aussi pour encourager l'instruction publique et favoriser la réalisation de projets éducatifs. À Bezons, la Caisse des écoles intervient dans les domaines suivants :

- le fonctionnement courant des écoles maternelles et élémentaires,
- leur fonctionnement matériel,
- l'organisation de la restauration scolaire et du temps du midi,
- l'organisation des études surveillées le soir,
- l'aide à des projets éducatifs tels que les classes transplantées et le don d'un livre en fin de CM2,
- le soutien financier au réseau d'aide aux enfants en difficulté,
- le financement des cadeaux offerts à Noël dans les écoles maternelles.

■ Qui gère la Caisse des écoles ?

La Caisse des écoles est gérée par un comité d'administration présidé par le maire. Ce comité d'administration comprend : 9 membres désignés par le conseil municipal et 9 membres élus parmi les adhérents à la Caisse des écoles. Les membres désignés par le conseil municipal siègent pendant toute la durée du mandat. Les membres élus siègent pendant 3 ans. Le comité d'administration se réunit autant de fois que nécessaire et au moins une fois par trimestre.

Il délibère sur les orientations budgétaires et les divers projets en faveur des enfants. La participation des parents d'élèves renforce son caractère démocratique. L'application des décisions prises par le comité d'administration est assurée par la Direction Enfance-Écoles.

■ La composition actuelle du comité d'administration de la Caisse des écoles :

MEMBRES DÉSIGNÉS	MEMBRES ÉLUS
Dominique Lesparre, président	Valérie Briand, parent d'élève
Christian Ourmières, vice-président	Fabienne Dalex, parent d'élève
Pierre Bordas, vice-président	Fabienne Berthebaud, parent d'élève
Philippe Cloteaux, adjoint au maire, délégué aux affaires scolaires et périscolaires	Sandra De Almeida, parent d'élève
Corinne Cappelli, conseillère municipale déléguée à l'enfance	Catherine Emery, parent d'élève
Catherine Pinard, conseillère municipale déléguée à la petite enfance	Lounès Kifouche, parent d'élève
Malik Benidir, conseiller municipal	Khalid Zaroual, parent d'élève
Jean Contri, délégué départemental de l'Éducation nationale	Patricia Say, parent d'élève
Khalid El Fara, conseiller municipal	Yannick Lecluse, parent d'élève

■ Les missions de la Caisse des écoles

La Caisse des écoles a en charge l'achat de l'ensemble des fournitures et équipements des écoles maternelles et élémentaires de Bezons.

■ Les fournitures scolaires :

Ce sont les achats de livres, cahiers, gommes, crayons, papier, etc... Ces achats permettent de réduire la liste des fournitures demandées à chaque début d'année scolaire aux parents d'élèves et ainsi le coût à la charge des familles.

■ **L'achat et le fonctionnement du matériel scolaire**
Ce sont l'achat de petit et de gros équipement et leur fonctionnement : encre, papier, mais aussi des machines telles que les photocopieurs et leur entretien, consommables pour informatique.

■ **L'aide aux projets éducatifs**

■ **Le soutien au réseau d'aide d'enfants en difficultés scolaires**
La Caisse des écoles verse également aux groupes scolaires une dotation supplémentaire spécifique pour le fonctionnement courant et l'équipement de certains postes d'enseignements spécifiques. C'est le cas par exemple des trois catégories de postes développés pour soutenir les enfants en difficulté scolaire : les psychologues, les rééducateurs et les postes chargés de l'aide pédagogique. La Caisse des écoles finance également le fonctionnement d'un « poste nomade », enseignant spécialisé dans l'accueil des gens du voyage, d'une classe d'initiation pour les enfants étrangers nouvellement arrivés et d'une classe accueillant les enfants en situation de handicap (CLIS).

■ **Les classes transplantées**

Organisées quasiment chaque année dans toutes les écoles élémentaires, les classes transplantées constituent un moment fort de vie collective avec l'enseignant et les animateurs encadrants, pendant lequel les enfants abordent les apprentissages différemment. Les effets extrêmement positifs de ces actions ont amené la Caisse des écoles à consacrer un budget conséquent pour leur financement.

■ **Des livres offerts aux élèves de CM2**

Le passage du CM2 en sixième constitue une étape importante dans le développement et la scolarité des enfants. C'est aussi le moment où ils quittent l'école primaire, dont le fonctionnement est financé par la commune, pour aborder le cycle secondaire, financé par le Conseil général pour le collège et par la Région pour le lycée. C'est pourquoi la Caisse des écoles offre un livre à chaque élève.



Les crédits de fournitures scolaires sont calculés sur la base d'une dotation par élève ou par classe, que les écoles peuvent moduler selon leurs besoins. Pour l'année scolaire 2009-2010 les dotations étaient les suivantes :

- Fournitures scolaires : 26,53 € par élève
- Livre : 6,40 € par élève
- Petit matériel : 18,29 € par classe
- Gros matériel : 83,85 € par classe
- Linge : 112,81 € par classe
- Classes transplantées : 204,28 € par élève + 123,48 € par classe

■ Les autres participations de la Caisse des écoles Jouets de Noël aux maternelles.
La Caisse des écoles finance également les cadeaux remis aux élèves des écoles maternelles à Noël. Le choix, établi en concertation avec les enseignants, se porte sur des jouets et des livres.

■ **Le budget de la Caisse des écoles**
La Caisse des écoles dispose d'un budget d'un montant total de 1 919 050 € en 2010.

- Les ressources de la Caisse des écoles dépendent :
- d'une subvention communale 636 885 €
 - du paiement des repas par les parents et autres usagers de la restauration municipale. 1 112 000 €
 - du paiement des études surveillées par les parents. 135 000 €
 - d'une subvention versée par ONILAIT, organisme européen pour la promotion des produits laitiers. 19 500 €
 - de la cotisation des adhérents. 200 €
 - excédent 2009. 15 465 €

- Les dépenses de la Caisse des écoles sont réparties de la manière suivante :
- Frais de personnel (agents d'animation, enseignants pour les études surveillées). 659 000 €
 - Alimentation (achat de denrées alimentaires). 937 000 €
 - Fonctionnement des écoles (fournitures et équipement). 188 300 €
 - Subvention aux classes transplantées. 79 400 €
 - Jouets de Noël en maternelle et livres aux élèves de CM2. 19 000 €
 - Frais de gestion administrative. 36 350 €

■ **Pourquoi adhérer à la Caisse des écoles ?**
La Caisse des écoles, au même titre que d'autres instances, constitue un lieu d'échanges, de réflexion, de propositions sur les questions relatives à l'école. C'est un moyen pour les parents de pouvoir participer activement à l'élaboration des orientations budgétaires et des objectifs de la Caisse des écoles. Tous les parents ayant un enfant scolarisé en

maternelle ou en élémentaire peuvent adhérer à la Caisse des écoles. En adhérant, les parents d'élèves contribuent au meilleur fonctionnement des établissements scolaires ainsi qu'à la réalisation des projets pédagogiques au bénéfice de tous les enfants. Le montant de la cotisation est de 5 € au minimum par famille et par an. L'adhésion est facultative. Pour adhérer à la Caisse des écoles, il suffit de renvoyer ou de déposer dûment rempli le bulletin avec votre participation financière.

BULLETIN D'ADHÉSION À LA CAISSE DES ÉCOLES DE BEZONS
ANNEE 2011-2012

Groupe scolaire :

Nom de l'enfant :

Classe :

Nom et prénom du responsable :

Adresse :

.....

.....

.....

Déclare adhérer à la CAISSE DES ÉCOLES DE BEZONS et verse une cotisation annuelle (versement minimum 5€) de :

- Chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public.
 - Chèque postal à l'ordre de Madame le Percepteur de Bezons.
 - Espèces.
- Signature :

Bulletin à retourner à
La Direction Enfance-Écoles
44, rue Francis-de-Pressensé
95 870 Bezons

A - B : 1,47 €
 C - J : 2,38 €

■ **RÉGIME ALIMENTAIRE POUR LES ENFANTS ALLERGIQUES**
 Depuis la rentrée 2004, dans le cadre d'un PAI (Projet d'accueil individualisé), les enfants souffrant d'allergies alimentaires, peuvent manger à la cantine grâce à des plateaux-repas préparés par une société spécialisée. Malgré un coût plus important, la municipalité a décidé d'appliquer le même tarif pour ces familles.

B. L'ACCUEIL DU MATIN

Mis en place l'an dernier, l'accueil des élèves dans les écoles élémentaires avant la classe entre 7 h 30 et 8 h 20, est reconduit. Les écoliers sont invités à participer à des activités ludiques, organisées en plusieurs pôles et permettant de les intégrer au fur et à mesure de leur horaire d'arrivée. Les élèves accueillis le matin sont encadrés systématiquement par deux animateurs, souvent les mêmes qui œuvrent sur le temps du midi ou au centre de loisirs primaire, créant ainsi des passerelles.

← Cette année, la facturation sera en fonction de la fréquentation réelle des enfants.

C. LE TEMPS DU MIDI

■ **La restauration scolaire**

Plus de 2000 repas, financés par la Caisse des écoles, sont servis chaque jour par les 18 agents de la cuisine centrale muni-



cipale dans les restaurants scolaires de la commune. La cuisine centrale travaille en « liaison chaude », c'est-à-dire que les plats sont cuisinés le matin pour le midi. Tout est fabriqué sur place.

Les menus des restaurants scolaires sont consultables chaque jour sur le site Internet de la ville : www.ville-bezons.fr

L'inscription au restaurant scolaire se fait auprès de la direction de l'école où est scolarisé l'enfant, en accord avec la mairie. Pour payer le tarif en rapport avec vos ressources, il est nécessaire de faire établir votre carte de quotient familial auprès de la DEE. **Le paiement** se fait auprès du trésor public après réception de la facture mensuelle. →

■ **L'encadrement des enfants sur le temps du midi**

Les enfants sont pris en charge par des équipes municipales, dont l'objectif est d'instaurer un climat serein et ludique autour de la pause déjeuner, qui permettra aux élèves d'aborder l'après-midi avec une attention soutenue, dans la classe. Le fil conducteur de cette période est la détente, basée sur le jeu ou le sport, selon les envies de chaque enfant : ainsi, cordes à sauter, jeux de 7 familles, composition de fresques, reportages, élaboration de menus, recherches sur l'origine des plats, jeux collectifs, jeux de société constituent, entre autres, le quotidien des enfants.

D. LES ÉTUDES SURVEILLÉES

Les études surveillées se déroulent chaque jour, de 16 h 30 à 18 heures, dans les écoles élémentaires et permettent aux enfants de faire leurs devoirs, encadrés et aidés par les enseignants qui, dans cette fonction, sont rémunérés par la Caisse des écoles. La tarification est basée sur un forfait, ce dispositif n'étant pas un mode de garde mais un prolongement du temps scolaire.

Pour cette année, les tarifs sont les suivants →

A : 0,92 €
 B : 1,62 €
 C : 2,45 €
 D : 2,81 €
 E : 2,87 €
 F : 3,20 €
 G : 3,25 €
 H : 3,58 €
 I : 3,63 €
 J : 3,68 €

A-B : 1,18 €
 C-D : 1,77 €
 E-F-G : 2,38 €
 H-I-J : 2,96 €

E. LES DISPOSITIFS MUNICIPAUX D'AIDE À LA SCOLARITÉ

■ **Le Projet de Réussite Éducative de Bezons (PRE)**

Le PRE est un dispositif municipal destiné à accompagner des enfants de 2 à 16 ans, afin de favoriser leur épanouissement personnel et leur réussite scolaire.

Les professionnels partenaires du projet, notamment l'Éducation nationale, incitent les familles à rencontrer l'équipe du PRE. Celle-ci propose, si besoin, un accompagnement global de l'enfant.

Cette action se déroule hors du temps scolaire.

Après accord des parents, un parcours individualisé est construit avec la famille. Il vise à faciliter: l'accès des enfants aux activités de loisirs et culturelles – soutenir les parents dans leur rôle d'éducateur de leur enfant – les accompagner dans l'investissement de la scolarité de leur enfant – créer un environnement favorable aux apprentissages pour encourager l'enfant dans sa scolarité.

⇒ 90

enfants inscrits en clubs coup de pouce CLE en 2010

■ **Les clubs « Coup de pouce CLE »**

Cette action péri-scolaire et péri-familiale est une aide à la lecture et à l'écriture pour les élèves de CP, mais c'est aussi un soutien pour les parents afin qu'ils deviennent les « premiers supporteurs » de la scolarité de leurs enfants.

Ces clubs, pris en charge par la ville et co-financés en 2010 par l'Éducation nationale, ont lieu chaque soir après la classe. Ils s'organisent par petits groupes (5 enfants), constitués par les enseignants de CP. Ces clubs sont animés par des enseignants volontaires ou des animateurs, tous formés par l'APFEE (association pour favoriser l'égalité des chances à l'école).

■ **Les ateliers d'accompagnement à la scolarité**

Ces ateliers proposent une aide méthodologique pour développer l'autonomie de l'enfant. L'objectif est de permettre aux élèves de réaliser leurs devoirs seuls en leur donnant les moyens de comprendre correctement les consignes. Apprendre sa leçon avant de faire les exercices, savoir chercher dans un dictionnaire ou un ouvrage de référence... Autant de méthodes nécessaires à apprendre pour réussir sa scolarité.

Ces ateliers s'adressent aux élèves de CM2 et 6^e et se déroulent à [Franz-Liszt](#), aux [Sycomores](#), à [Roger-Masson](#) et au [Colombier](#). L'inscription est gratuite. Pour tout renseignement, contacter les centres sociaux. ➡

■ **POUR FRANZ-LISZT ET LE COLOMBIER :**

Centre social
Le Colombier
126 bis, rue Jean-Jaurès
95870 Bezons
Tél. : 01 39 47 13 30

■ **POUR LES SYCOMORES :**

Centre social La Berthie
27, rue la Berthie
95870 Bezons
Tél. : 01 30 25 55 53

■ **POUR ROGER-MASSON :**

Centre social Doisneau
24, rue Mozart
95870 Bezons
Tél. : 01 30 76 61 16

F. LES CENTRES DE LOISIRS

Afin de rendre les meilleurs services à ses habitants, la ville de Bezons met à leur disposition des centres de loisirs maternels (CLM) rattachés aux neuf écoles de la ville et deux centres de loisirs primaires (CLP).

■ **Inscriptions en CLM**

Une fois l'inscription scolaire effectuée auprès de la direction Enfance - Écoles, il suffit de se rendre directement au centre de loisirs qui correspond à l'école maternelle dans laquelle l'enfant est inscrit. Cette inscription peut être effectuée à la demande d'un seul des parents. Pour inscrire son enfant pour la période de septembre à juin, rendez-vous à la direction du centre de loisirs.

← **Pour inscrire** son enfant pour la période de juillet à août, rendez-vous auprès de la coordinatrice des centres de loisirs. Pour établir le dossier d'inscription, uniquement sur rendez-vous, il est nécessaire de se présenter avec: ■ le carnet de santé ■ les trois derniers bulletins de salaire des deux parents, ainsi que ■ l'adresse et le numéro de téléphone du lieu de travail ■ un justificatif de domicile.

La carte de quotient. ↓

■ **MADAME LEFEBVRE**
DIRECTION
ENFANCE-
ÉCOLES
44, rue Francis-de-
Pressensé
95 870 Bezons
Tél. : 01 30 76 27 98

QUOTIENT	JOURNÉE AVEC REPAS	JOURNÉE SANS REPAS (ENFANT SOUFFRANT D'UNE ALLERGIE MÉDICALEMENT CONSTATÉE)	ACCUEIL MATIN OU SOIR
A	4,26 €	3,30 €	1,47 €
B	5,33 €	3,70 €	1,47 €
C	7,92 €	5,48 €	2,38 €
D	9,44 €	6,45 €	2,38 €
E	10,46 €	7,61 €	2,38 €
F	12,68 €	9,44 €	2,38 €
G	13,91 €	10,61 €	2,38 €
H	15,58 €	11,98 €	2,38 €
I	17,61 €	13,96 €	2,38 €
J	19,54 €	15,78 €	2,38 €

■ **Les centres de loisirs maternels** ↓

Accueil du matin :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7 heures à 8 h 10.

Accueil post-scolaire :

Les lundis, mardis et jeudis de 16 h 30 à 19 heures.

Les vendredis de 16 h 30 à 18 heures.

Mercredis et congés scolaires :

Les lundis, mardis et jeudis de 7 heures à 19 heures.

Les mercredis de 7 h 30 à 18 h 30.

Les vendredis de 7 heures à 18 heures.

■ **POUR L'ÉCOLE VICTOR-HUGO :**

La Claire Fontaine
33, rue des Barentins - 95 870 Bezons
Tél. : 01 39 47 03 22 - Directrice: Mme Bromat

■ **POUR L'ÉCOLE KARL-MARX :**

La Clef des Champs
Rue de l'Alouette - 95 870 Bezons
Tél. : 01 39 47 67 71 - Directrice: Mme Bouillon

■ **POUR LES ÉCOLES GABRIEL-PÉRI
ET LOUISE-MICHEL :**

Jacques-Tati
126, rue Maurice-Berteaux - 95 870 Bezons
Directrice: Mme Goncalves

■ **POUR L'ÉCOLE PAUL-LANGEVIN :**

Mélodie
69, rue de Sartrouville - 95 870 Bezons
Tél. : 01 34 10 56 02 - Directrice: Mme Rouillot

■ **POUR L'ÉCOLE PAUL-VAILLANT-COUTURIER :**

Les Mille Colombes
5-7, rue des Marronniers - 95 870 Bezons
Tél. : 01 34 10 56 76 - Directrice: Mme Vaucheret

■ POUR L'ÉCOLE MARCEL-CACHIN :

La Flûte Enchantée
7, rue Maurice-Berteaux - 95 870 Bezons
Tél. : 01 39 47 34 52
Directrice : Mme Lacombe

■ POUR L'ÉCOLE LÉON-FEIX :

La Tarentelle
27, rue de la Paix - 95 870 Bezons
Tél. : 01 39 47 09 73
Directrice : Mme Calegari

■ POUR L'ÉCOLE JACQUES-PRÉVERT :

Jacques-Prévert
26, rue de l'Agriculture - 95 870 Bezons
Tél. : 01 30 76 28 78
Directrice : Mme Rateau

■ Inscriptions en CLP Quotient/tarifs ↓

Pour tout renseignement, contacter le centre les lundis, mardis et jeudis de 8 h 30 à 12 heures.

QUOTIENT	JOURNÉE AVEC REPAS	JOURNÉE SANS REPAS	1/2 JOURNÉE AVEC REPAS	1/2 JOURNÉE SANS REPAS
A	3,76 €	2,79 €	2,39 €	1,42 €
B	6,05 €	4,36 €	3,86 €	2,18 €
C	7,41 €	4,97 €	4,92 €	2,49 €
D	8,73 €	5,89 €	5,79 €	2,94 €
E	9,85 €	7,00 €	6,34 €	3,50 €
F	11,82 €	8,58 €	7,56 €	4,31 €
G	12,54 €	9,27 €	7,92 €	4,67 €
H	13,60 €	10,00 €	8,63 €	5,02 €
I	14,82 €	11,17 €	9,24 €	5,58 €
J	15,53 €	11,82 €	9,64 €	5,94 €

■ Les centres de loisirs primaires →

Accueil du mercredi et des vacances scolaires :
De 7 h 30 à 18 h 15.

■ Carte des centres de loisirs

■ CLP CROKY

30, rue Édouard-Vaillant
95 870 Bezons
Tél. : 01 30 76 66 20
Directrice :
Mme Peguet



Les activités culturelles et sportives dans la ville



I. Le sport

A. LES ACTIVITÉS MUNICIPALES

Pour les enfants dès le plus jeune âge, des activités sportives sont proposées dans les différents équipements sportifs de la ville.

Pour plus de renseignements: →
mairie-bezons.fr

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le mercredi jusqu'à 18h.

Une information plus complète est disponible dans le guide de la ville ou sur le site Internet: www.ville-bezons.fr

B. LE CENTRE D'INITIATION SPORTIVE (CIS)

Ce service municipal d'animation sportive, encadré par des éducateurs sportifs, permet aux enfants de 5 à 12 ans de découvrir diverses activités (sports de ballon, arts de cirque, activités aquatiques). Il fonctionne le mercredi et pendant les congés scolaires.

Une information plus complète est disponible dans le guide CIS ou sur le site Internet: www.ville-bezons.fr

■ SERVICE MUNICIPAL DES SPORTS (SMS)
Maison Nelson-Mandela
44, rue Francis-de-Pressenssé
95870 Bezons
Tél.: 01 30 76 21 66
Fax: 01 30 76 57 62

■ **MÉDIATHÈQUE MAUPASSANT**
64, rue Édouard-Vaillant
95870 Bezons
Tél. : 01 39 47 11 12
Fax : 01 39 47 37 27

■ **THÉÂTRE PAUL-ELUARD**
162, rue Maurice-Berteaux
95870 Bezons
Tél. : 01 34 10 20 20
E-mail : tpebezons@orange.fr
www.tpebezons.fr

■ **ÉCOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE FRANÇOIS-DOERFLINGER**
26, rue Maurice-Berteaux
95870 Bezons
Tél. : 01 30 76 25 09
Fax : 01 30 76 18 69

II. La culture

A. LA MÉDIATHÈQUE MAUPASSANT

La médiathèque Maupassant possède pour les enfants une section jeunesse. Un travail de sensibilisation à la découverte des ouvrages les plus divers, dès le plus jeune âge, y est également fait en partenariat avec les services municipaux et les écoles.

Pour plus de renseignements : →

Section Jeunesse : mardi de 16 h à 18 h 30 ; mercredi de 10 h à 18 h 30 ; vendredi de 16 h à 18 h 30 ; samedi de 10 h à 18 h. La section jeunesse est ouverte dès 14 h, les mardis et vendredis durant les vacances scolaires.

B. LE THÉÂTRE PAUL-ELUARD (TPE)

Le TPE est un espace culturel convivial puisqu'il développe différentes rencontres entre habitants et artistes. Des spectacles pour les enfants sont organisés tout au long de l'année ainsi que différents ateliers. Le TPE a également une programmation quotidienne et régulière de cinéma pour tous les âges. Des renseignements détaillés sont disponibles dans le livret programme du TPE.

C. L'ÉCOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE FRANÇOIS-DOERFLINGER (EMD)

L'EMD reçoit les élèves à partir de 4 ans :

- de 4 à 5 ans, éveil (danse et musique)
- à 6 ans, atelier de découverte instrumentale ou initiation danse.
- à partir de 7 ans, danse ou musique.

Plus de renseignements sont disponibles dans le guide municipal, dans le guide des enseignements artistiques ou sur le site Internet www.ville-bezons.fr

D. LES ARTS PLASTIQUES

La mission arts plastiques a pour vocation d'impulser le développement des arts plastiques sur la ville. Les enfants y sont accueillis à partir de 3 ans :

- de 3 à 5 ans : le mardi de 17 h à 18 h.
- de 6 à 7 ans : le mardi de 18 h à 19 h.
- de 8 à 10 ans : le jeudi de 17 h 30 à 19 h.
- de 11 à 18 ans : le mercredi de 14 h à 16 h ou de 16 h à 18 h.

Plus d'informations sont disponibles dans le guide de la ville ou sur le site Internet www.ville-bezons.fr

III. Les grandes animations

La ville, les crèches, les écoles et les centres sociaux organisent régulièrement des animations pour les enfants. Des informations précises vous seront transmises par ces services tout au long de l'année.

Les deux grands rendez-vous organisés par la ville sont 1, 2, 3 Soleil, fête familiale d'été se déroulant au mois de juillet et la parade de Noël.

Plus d'informations auprès des services municipaux et sur le site Internet www.ville-bezons.fr

IV. Les associations culturelles et sportives

De nombreuses associations sportives et culturelles proposent des activités pour les enfants. Une liste complète de ces associations est disponible dans le guide de la ville ou sur le site Internet de la ville : www.ville-bezons.fr

Le Forum des sports et des associations, organisé le 1^{er} samedi de septembre, rassemble l'ensemble des associations locales. Ce moment privilégié permet de se renseigner et de s'inscrire aux activités de son choix.

■ **LES ATELIERS MUNICIPAUX**
20, rue Gabriel-Péri
95870 Bezons
Tél. : 01 34 34 03 61 ou
06 25 13 19 27

